Études internationales



L'Arctique et l'internationalisme inuit The Arctic and Inuit Internationalism

Peter Jull

Volume 20, numéro 1, 1989

L'Arctique : ses dimensions économiques, politiques, stratégiques et juridiques

URI: https://id.erudit.org/iderudit/702463ar DOI: https://doi.org/10.7202/702463ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé) 1703-7891 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Jull, P. (1989). L'Arctique et l'internationalisme inuit. Études internationales, 20(1), 115-130. https://doi.org/10.7202/702463ar

Résumé de l'article

The driving force behind Inuit interest in international affairs has been the determination to solve the problems of under-development, environmental damage, social injustice, inadequate legal recognition and limited or non-existent self-government. To assist in the solution of these problems, the Inuit Circumpolar Conference (ICC) was founded in 1977. The Conference, which is presently headed by a Canadian Inuit (Mary Simon), holds a general assembly every three years and serves as the vehicle for overall Inuit identity and interests in the world. This identity has been developed in spite of international boundaries and East-West conflicts. Thus, the next general assembly, to be held in Sisimiut (Green-land) in 1989, will be the first where Soviet Inuit will join their kin from Alaska, Canada and Greenland. They will continue to address such fundamental issues as: the development of an overall Arctic policy; the protection of the environment; sustainable development; international aboriginal rights; and the ongoing militarization of the Arctic, which is a cause of great concern to all Inuit.

Tous droits réservés © Études internationales, 1989

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

L'internationalisme arctique et inuit

Peter Jull*

ABSTRACT — The Arctic and Inuit Internationalism

The driving force behind Inuit interest in international affairs has been the determination to solve the problems of under-development, environmental damage, social injustice, inadequate legal recognition and limited or non-existent self-government. To assist in the solution of these problems, the Inuit Circumpolar Conference (ICC) was founded in 1977. The Conference, which is presently headed by a Canadian Inuit (Mary Simon), holds a general assembly every three years and serves as the vehicle for overall Inuit identity and interests in the world. This identity has been developed in spite of international boundaries and East-West conflicts. Thus, the next general assembly, to be held in Sisimiut (Greenland) in 1989, will be the first where Soviet Inuit will join their kin from Alaska, Canada and Greenland. They will continue to address such fundamental issues as: the development of an overall Arctic policy; the protection of the environment; sustainable development; international aboriginal rights; and the ongoing militarization of the Arctic, which is a cause of great concern to all Inuit.

En très peu de temps, les Inuit ont abandonné leurs activités de chasseurs vivant dans des collectivités isolées et dispersées pour participer activement aux tribunes internationales. Des nouvelles de ce genre se répandent rarement dans le grand public et dans les milieux gouvernementaux, bien qu'elles revêtent une importance capitale à leurs yeux.

Les Canadiens, particulièrement les anglophones, ont tellement craint le « séparatisme au Québec » qu'ils ont souvent hésité à prendre en considération les exigences des Inuit (ou des Indiens ou des Métis) en matière de justice sociale au Canada. Ils ont préféré interpréter ces questions comme une menace à « l'unité nationale », une aventure politique dangereuse, plutôt que d'examiner les répercussions de l'établissement de l'homme blanc en Amérique du Nord. Comment ne pas discerner une nuance d'ironie dans le fait qu'aujourd'hui tout un domaine d'études, aussi bien que de nombreux bureaux gouvernementaux, se consacrent entièrement aux résultats d'un processus aussi simple.

Revue Études internationales, volume XX, nº 1, mars 1989

^{*} Peter Jull est un expert-conseil qui se spécialise dans le domaine des autochtones de l'Arctique et des questions constitutionnelles. Depuis 1979, il offre des services de soutien fonctionnels aux différentes organisations inuit canadiennes et il a travaillé pendant de nombreuses années auprès de la Conférence circumpolaire inuit.

Ce n'est pas forcément complexe ni ambigu. À l'automne de 1759, au moment où l'Angleterre célébrait la victoire de Wolfe à Québec, le grand écrivain, Samuel Johnson, faisait valoir un point de vue tout à fait différent dans son journal intitulé *The Idler*. À cette époque, Johnson ne s'était jamais rendu au-delà du sud de l'Angleterre et ne connaissait pas les peuples autochtones. Cependant, il voyait clairement que la bataille entre les Anglais et les Français reposait sur la manière de s'approprier les richesses provenant des terres et des ressources des autochtones d'Amérique. Voici donc en quels termes il s'imaginait qu'un Indien pouvait exprimer sa façon de penser:

Certains se vantent de leur générosité et se contentent de saisir les produits de nos chasses et pêches; ils nous chassent de chaque parcelle de terrain dont la fertilité et l'attrait suscitent la convoitise, mais ne nous font pas la guerre, sauf lorsque nous pénétrons dans nos propres terres.

D'autres prétendent être en possession d'un droit de résidence, doublé de l'autorisation de faire usage de tyrannie; mais évidemment, l'insolence de ces marchés est plus offensante que l'imposition ouverte et déclarée d'une domination irrésistible. Quelle récompense peut inciter le possesseur d'un pays à admettre un étranger plus puissant que lui-même? De tels marchés doivent être conclus sous le régime de l'escroquerie ou de la terreur [.]¹

Il n'est sans doute pas étonnant que Johnson s'en soit pris plus tard à la révolution américaine en la qualifiant de tentative effectuée par l'homme blanc pour se libérer des contraintes de la loi britannique en vue de piller les terres et les ressources des Indiens.

Néanmoins, l'installation des Européens en Amérique du Nord a suivi son cours. Aujourd'hui, nous essayons toujours de touver des solutions aux problèmes qu'elle a créés. Pour l'homme blanc, il s'agit de trouver des compromis d'ordre psychologique et juridique afin de régler une histoire désagréable conformément aux notions modernes de justice et d'équité. En ce qui concerne les autochtones, il faut reconstruire les structures sociales et l'économie et, enfin, trouver des formules politiques leur permettant de prospérer tout en veillant à ce que leur peuple, leur langue et leur culture survivent en tant qu'entité distincte. On peut facilement comprendre ce problème en prenant par exemple la situation du Québec où MM. Trudeau et Lévesque se sont entendus sur l'établissement d'une société québécoise solide, mais n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la meilleure façon d'y arriver.

La cause première qui incite les Inuit à s'intéresser aux affaires internationales est la détermination de résoudre les problèmes liés au sous-développement, aux dommages causés à l'environnement, à l'injustice sociale, à la reconnaissance inadéquate sur le plan légal et à l'insuffisance, voire

^{1.} Samuel JOHNSON, dans The Oxford Authors, publié par Donald Greene, Oxford University Press, 1984. Voir « The Idler », n° 81, le samedi 3 novembre 1759, pp. 296 à 298.

l'absence, d'autonomie gouvernementale. En travaillant avec les autres Inuit et les autres habitants du Nord, nous avons constaté que nous faisions beaucoup plus de progrès qu'avec les gouvernements indifférents. Mais de plus en plus au cours des dernières années, nous avons aussi été soumis aux pressions exercées par les événements internationaux, notamment la militarisation de l'Arctique et les changements environnementaux.

I - Politiques internationales touchant les Inuit

Répartis dans quatre États modernes – l'Union soviétique, les États-Unis, le Canada et le Danemark (Groenland) - les Inuit font en quelque sorte partie de plusieurs nations. Nous n'avons pas participé au tracé de la frontière qui divise ces quatre pays; on ne nous a même pas consultés. Les États ont tout simplement divisé entre eux les territoires que nous habitions. Encore récemment, nos terres ont été morcelées par les frontières provinciales et territoriales canadiennes. Ces frontières administratives nous causent de nombreux problèmes. Les Inuit du Nouveau-Québec sont, tant sur le plan historique que culturel, les mêmes que les Inuit du Labrador, mais à l'heure actuelle ce sont deux entités distinctes. Les Inuit de la côte sud de l'île de Baffin et de l'île Southampton, étroitement liés aux Inuit du détroit d'Hudson et du Nord-Ouest du Québec, se distinguent eux aussi maintenant par leurs lois et leur administration. Jusqu'aux dernières décennies, nous avons pu passer ces divisions sous silence. Mais comme les gouvernements occupent une place de plus en plus importante dans notre vie quotidienne, font de plus en plus appel à nous en tant que citoyens et s'intéressent davantage à la délimitation des compétences, les liens qui existaient entre les Inuit ont été brisés. Toute personne ayant assisté à une réunion générale de la Conférence circumpolaire inuit sait pertinemment que le partage culturel et le sentiment de solidarité sont les plus grands avantages qui peuvent en découler. Voilà une question de la plus haute importance puisque notre abondante population dispersée dans les villages lutte contre des industries et des gouvernements vastes et puissants qui essaient constamment de réduire notre valeur à la quantité de dollars ou au nombre de votes que nous représentons.

Depuis la fin des années 60, la lutte des habitants du Nord pour avoir voix au chapitre des décisions touchant la réorganisation de nos territoires a éveillé l'attention du public. À ce stade initial et critique, l'aide des groupes de soutien du Sud s'est avérée inestimable. L'Association esquimo-indienne du Canada, le groupe des Églises canadiennes – projet du Nord – et le groupe international d'études sur les affaires autochtones dont le siège est situé à Copenhague, comptent parmi les groupes qui ont contribué largement à rassembler les habitants du Nord et à exprimer leurs points de vue. Le programme de financement des associations autochtones mis sur pied par le gouvernement canadien dans chaque province ou territoire, ainsi qu'à l'échelle nationale, a servi de cadre à la participation officielle des autochtones à la politique canadienne. Au Québec, l'Accord de la Baie de James et du

Nord québécois concernant les revendications territoriales des Inuit, des Cris et des Naskapis a joué également un rôle important dans l'établissement d'institutions, par voie de négociation entre les Inuit et le gouvernement, et dans l'apport de capital permettant à nos populations de participer davantage aux affaires publiques.

Depuis la fin des années 60, les Inuit se sont employés à établir un certain équilibre entre deux réalités politiques très différentes et même parfois incompatibles. L'élément fondamental est la vie de la collectivité dans laquelle s'inscrivent les questions locales de logement, d'aide sociale, d'usage abusif d'alcool, des règlements sur la chasse et des améliorations sur le plan communautaire, lesquelles dépendent entièrement de gouvernements éloignés. Les représentants régionaux sont souvent des membres estimés de la collectivité, mais leurs recommandations ne trouvent pas toujours une oreille attentive dans les ministères situés à Québec ou à Ottawa. Les politiques locales sur ces questions peuvent être implacables et, comme dans toute petite collectivité, elles dépendent souvent de personnages connus.

L'autre aspect du monde politique des Inuit est celui des lois et des organigrammes gouvernementaux à travers lesquels l'homme blanc envisage l'Arctique. Il arrive rarement que des blancs s'attardent sur ce cadre, puisqu'il est concu en fonction de leurs besoins et que l'idée de spécialisation en droit par exemple ou en politique locale ou fédérale, ou encore, la notion de commission scolaire, sont des coutumes établies. Pourtant, ce cadre se compose de concepts totalement inconnus des Inuit. De plus, traditionnellement nous n'avons jamais eu de spécialistes dans ces domaines. Toutes nos décisions ont été prises grâce au consensus du groupe et surtout, au jugement et à l'expérience de nos anciens. Cependant, aujourd'hui les anciens ne possèdent ni la langue ni les connaissances propres au monde de l'homme blanc. Les décisions gouvernementales ont donc modifié totalement le mode de vie des Inuit et elles continuent à le faire. Il s'est ensuivi que certains jeunes Inuit des plus instruits et des plus expérimentés se sont orientés vers « la politique inuit » - c'est-à-dire, représenter la collectivité inuit et faire valoir ses intérêts sur le plan culturel auprès des institutions des blancs et de l'opinion publique.

Bon nombre de ces jeunes Inuit cultivés doivent voyager constamment pour assister à des réunions tant au sud qu'au nord. Et parfois ils attendent des jours entiers dans les aéroports avant que ne s'apaisent les tempêtes qui les ont empêchés d'entreprendre l'étape suivante de leur voyage! Les contraintes qu'impose la politique inuit à ses représentants et à leur famille sont énormes. Et invariablement, lorsque ces personnes se présentent de nouveau aux élections, elles se font reprocher de s'être éloignées trop souvent de la collectivité et de ne plus être au courant de la situation.

Malgré tout, les Inuit réussissent bien. Contrairement aux nombreux dirigeants indiens et métis recrutés parmi les citadins dont l'éducation et le mode de vie s'écartent du milieu communautaire qu'ils représentent, tous les dirigeants inuit continuent à vivre dans leur collectivité où ils parlent la

même langue et partagent les mêmes habitudes alimentaires et le même mode de vie que les autres membres. J'estime que ce point devrait être pris en considération par les critiques universitaires qui affirment que les politiciens inuit ne sont pas assez radicaux. Dans nos collectivités, le terme « radical » n'est pas d'un usage courant; le bon sens et les préoccupations partagées sont nos meilleurs guides lorsqu'il y a des décisions à prendre. Au niveau des politiques communautaires, il faut tenir compte des valeurs, de la langue et de la société inuit. Mais en ce qui concerne le vaste ensemble des politiques, nous utilisons une langue étrangère, faisant affaire avec des institutions appartenant à une autre culture et, sur le plan politique et légal, nous devons tenir compte de valeurs qui ne correspondent pas du tout à celles de la société inuit. Il n'est pas toujours facile pour un Inuit qui demeure dans sa collectivité de se rendre immédiatement compte de la pertinence des questions de politiques constitutionnelles ou publiques. En ce qui concerne les questions internationales, il peut s'avérer très difficile de bien les expliquer à la collectivité. Cependant, il arrive parfois qu'un problème puisse être exposé de façon très claire. Thulé en est un exemple.

Thulé est le nom danois d'une collectivité inuit polaire située au Nord-Ouest du Groenland. Au cours des années 50, ses habitants ont dû déménager afin de libérer les lieux pour que les États-Unis puissent y aménager une base aérienne. Leur secteur de chasse traditionnelle a été réduit de moité par la base et l'ensemble de leur territoire a énormément diminué. On s'est interrogé sur la façon dont la population avait été traitée - promesses non tenues et privations imposées. La base aérienne a servi aux bombardiers B-52 transportant des bombes à hydrogène et, en 1968, lorsque l'un d'eux s'est écrasé au sol, il a été impossible d'éliminer complètement le plutonium: la santé des Inuit de la région et du personnel de race blanche affecté à la base a donc été compromise. Au même moment, le gouvernement canadien s'est mis à appliquer de façon plus stricte le règlement touchant la frontière, et les Inuit des régions polaires qui avaient l'habitude de chasser autour de l'île Ellesmere et à l'est des îles Sverdrup s'y sont vu interdire l'accès. Les vols à basse altitude dans la région dérangent la plupart des Inuit et modifient aussi les habitudes des animaux sauvages, principales sources de nourriture des Inuit. Pour un peuple dont le territoire a déjà été tracé, c'est-à-dire limité par des glaciers au nord et au sud de leurs villages du Groenland, la pression exercée par la souveraineté internationale et les activités militaires s'est fait sentir de facon très concrète dans la vie quotidienne des chasseurs ordinaires et de leur famille. La présence américaine a aussi donné lieu à des restrictions et à des règlements en matière de transport, en plus de favoriser le développement économique, y compris le tourisme. À l'heure actuelle, les Américains se penchent sur les moyens de favoriser l'accès des Inuit aux zones de chasse situées dans le secteur réservé à la base, mais les principaux problèmes n'ont pas encore été réglés. De plus, une commission danoise a été chargée d'étudier les questions qui ont été soulevées dans les plaintes formulées par les Inuit dans le cadre de la création et de l'administration de la base.

La base de Thulé possède aussi un système radar susceptible d'être la première cible en cas de conflit mettant en présence les grandes puissances. Le peuple inuit ne compte pas parmi ses traditions l'art de faire la guerre et il est naturellement peu disposé à jouer le rôle de victime. On retrouve des installations militaires dans bon nombre d'établissements inuit canadiens ou à proximité. C'est pourquoi ces grandes questions de guerre et de paix touchent les Inuit intimement.

Lorsque les Inuit de la région de Thulé nous ont invités en tant que membres de la CCI à leur rendre visite et à prendre connaissance de leurs préoccupations, nous avons accepté. Le moment n'était malheureusement pas très bien choisi puisque la campagne électorale battait son plein au Groenland et que les questions touchant la base de Thulé faisaient partie des raisons du déclenchement de ces élections. Nous avons été très étonnés de constater que les Inuit des régions polaires se servent de certaines techniques occidentales pour améliorer leur mode de vie tandis qu'ils en rejettent beaucoup d'autres. Par exemple, ils utilisent du nylon au lieu du cuir pour fabriquer les courroies destinées aux traîneaux à chiens parce que les chiens ne sont pas tentés de les mâchonner lorsqu'ils ont faim. Cependant, ils se servent de traîneaux à chiens au lieu de motoneiges pour des raisons liées à l'environnement, par exemple pour ne pas polluer par le bruit l'environnement des animaux sauvages. Les Inuit des régions polaires ont su adapter avec grand succès la tradition inuit à la culture occidentale tout en préservant les coutumes les plus importantes: confiance dans le milieu naturel ainsi que dans la langue, la société et la culture inuit.

Toutefois, à la base de Thulé tout est étranger. Rien n'a été tenté pour se rapprocher de l'environnement; au contraire on a essayé d'en faire abstraction grâce à la création d'un monde intérieur de forme occidentale, à l'aménagement de salles de récréation et de salles de réunion à l'intention des employés qui, de leur côté, comptent les jours qui les séparent de leur retour au foyer. La base pourrait aussi bien être située sur la Lune. Les personnes demeurant dans la base ne s'intéressent guère à l'environnement local ni aux Inuit; cependant, les Inuit qui habitent dans les alentours doivent compter sur cet environnement puisqu'ils ne peuvent survivre sans que celui-ci soit protégé. À l'exemple de l'expression d'un auteur canadien bien connu, à Thulé aussi, « deux solitudes » se côtoient.

Les Inuit de la région ont demandé à la CCI de les aider à améliorer la communication entre ces deux solitudes. Ils avaient finalement compris que quels que soient les agissements du commandant local ou des aviateurs, ou encore, de la Gendarmerie royale canadienne protégeant le Canada des chasseurs d'ours polaires, ou encore, des représentants danois de la région, la solution de tout problème se trouvait très loin, soit à Copenhague ou à Washington ou à Ottawa ou aux Nations Unies à New York ou au siège social de l'OTAN à Bruxelles. Pour faire affaire avec ces organisations gouvernementales et internationales, il faut posséder des connaissances spécialisées et une certaine expérience. Voici donc pourquoi les Inuit de Thulé avaient besoin de la CCI.

II - Évolution de la CCI

La présence d'un cas particulier a contribué à motiver les Inuit de Barrow, en Alaska, à tenir la première assemblée de la CCI en 1977 et a préparé la voie de notre organisation actuelle. Les sociétés pétrolières multinationales se disputaient au sujet des droits de prospection et d'exploitation de la mer de Beaufort. Les Inuit savaient que le gouvernement désirait les aider et craignaient que, compte tenu de la forte concurrence entre le Canada et les États-Unis à l'égard des bénéfices, les « primes d'encouragement » offertes contribuent à abaisser les normes de protection de l'environnement. Les Inuit n'ignoraient pas non plus que les grandes sociétés pouvaient facilement monter un gouvernement contre l'autre pour en tirer profit, c'est pourquoi ils ont décidé qu'ils devaient apprendre à évoluer sur le plan politique de l'autre côté de la frontière internationale également. Lors de la première assemblée de la CCI, les Inuit voulaient travailler à la création d'administrations régionales solides dans toutes les régions inuit susceptibles d'assurer la survie du milieu naturel et du mode de vie des Inuit pour les générations à venir. Ce désir est demeuré notre but fondamental et depuis 1977, les Inuit ont fait d'énormes progrès en ce sens.

L'autre caractéristique de cette première assemblée de la CCI est digne de mention. À l'instar des réunions estivales des Inuit d'autrefois, lorsque les personnes provenant d'endroits éloignés se rencontraient pour négocier, discuter, contracter un mariage, ou encore, célébrer ensemble uniquement leur survivance et, enfin, se remémorer les histoires du passé et chanter des airs traditionnels, l'assemblée de la CCI se situe aussi près du passé que du présent et de l'avenir. Chaque assemblée, ne se tient que tous les trois ans en raison des coûts élevés et dure toute une semaine. Des journées entières sont consacrées à des séances plénières pendant lesquelles les 54 délégués, à savoir les 18 représentants du Canada, de l'Alaska et du Groenland, passent en revue l'ordre du jour. On y tient aussi des ateliers sur les grands sujets comme l'environnement, l'éducation ou la communication et, parfois, des groupes ad hoc s'occupent des problèmes particuliers. De plus, une conférence des anciens se déroule en même temps que l'assemblée générale. Mais en plus de ces réunions très sérieuses et très organisées, les repas revêtent un caractère important puisqu'ils permettent aux délégués et aux autres visiteurs non seulement de partager la nourriture traditionnelle des Inuit mais aussi d'échanger des propos intéressants. Les soirées sont consacrées à la culture, c'est-à-dire que des groupes de danseurs, des chorales, des comédiens et des chanteurs « rock » s'exécutent tandis que différentes expositions d'oeuvres d'art et de projets sont présentées aux visiteurs. La semaine entière est couverte par les media des pays participants, ainsi que par des journalistes provenant du monde entier. Les équipes inuit filment tout et transmettent en direct à l'intention de ceux qui sont restés chez eux de longues émissions sur ce qui se passe durant les assemblées. Des courts métrages et des enregistrements des performances des musiciens sont également préparés à l'intention des villages inuit répartis dans tout l'Arctique; ils meubleront

les longs hivers qui s'écouleront entre les assemblées. Une fois seulement, le manque de fonds a presque transformé l'assemblée en petite « réunion d'affaires », mais cette formule a été catégoriquement rejetée puisqu'elle compromettait l'intégrité et le contexte culturel de l'événement.

Après 1977, la principale tâche des Inuit consistait à rédiger une charte ou « constitution » et à assurer la permanence de l'organisation. Bien des personnes se sont attribué le mérite d'avoir rédigé la charte de la CCI, notamment un savant danois. C'est bon signe. En fait, bon nombre de personnes y ont contribué. Chaque pays éprouvait des difficultés différentes. Comme les Inuit du Canada craignaient les risques d'ingérence de la CCI dans les questions politiques canadiennes, nous avons veillé à ce que la charte indique clairement que la CCI ne pouvait s'occuper d'une affaire qu'avec le consentement des Inuit du pays intéressé. Tous nos principes reposent sur le fait que la langue ou les conventions étrangères peuvent semer la confusion chez les Canadiens. Par exemple, la convention du Groenland et du Danemark selon laquelle la controverse publique se sert souvent du langage de la démocratie sociale et de l'analyse marxiste, indispose les Nord-Américains tandis que la méfiance à l'égard du gouvernement que l'Amérique a inspirée aux Inuit de l'Alaska n'est pas partagée par les Canadiens et les Danois. Étant donné que les Inuit du Canada négocient le règlement des revendications territoriales, les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les amendements constitutionnels, nous ne voulions pas créer de problèmes par des déclarations bien intentionnées mais peu diplomatiques.

L'assemblée de la CCI tenue à Nuuk en 1980 était vraiment exceptionnelle. Premièrement, la charte a fait l'objet de délibérations, puis elle a été adoptée et, enfin, une organisation permanente a été établie. Deuxièmement, les Groenlandais ont enfin pu faire état de leur nouvelle administration « autonome », en place depuis un an, et de leur capital auprès des Inuit de l'extérieur et de la presse internationale. Cette déclaration était empreinte de grande fierté et d'optimisme. Bien que la délégation canadienne de la CCI soit fondée sur la représentation régionale, les Groenlandais disposent de groupes d'intérêts nationaux comme les syndicats, les groupements féminins, les groupes de chasseurs et de pêcheurs, etc., qui font partie de leur délégation. Au Groenland, on retrouve aussi des partis politiques bien établis ainsi que des tribunes, principaux facteurs de la politique de la CCI dans ce pays. Cependant, comme dans chacun des trois pays mentionnés, la CCI a largement dépassé les débats locaux et elle peut protéger l'identité et les intérêts de l'ensemble des Inuit à l'échelle mondiale. Au cours des quelques tentatives auxquelles se sont livrées des factions visant à impliquer la CCI dans des conflits, le public inuit en général s'est vivement porté à la défense de notre réputation. C'est rassurant, mais cela signifie aussi que nous devons être extrêmement prudents lorsque nous prenons position sur un sujet, quel qu'il soit. Il n'a jamais encore été décidé entièrement que l'organisation devait assumer des fonctions générales ou activistes, mais bien entendu chaque rôle comporte des avantages distincts dans certains cas. Il va sans dire que des éclaircissements seront apportés au fur et à mesure que des liens en matière de financement et de représentation se noueront avec les éventuelles administrations et les autorités quasi gouvernementales du territoire inuit international.

Deux questions ont occupé une place prépondérante dans la vie organisationnelle de la CCI. La première concerne le désir des Inuit de voir les Inuit soviétiques participer à la CCI. Il semblerait que les Inuit auraient vécu au nord de la Russie avant d'émigrer en Amérique du Nord, c'est pourquoi nos Inuit considèrent les Inuit de la Sibérie comme d'importants détenteurs de nos traditions. Mais ce qui compte le plus, c'est le simple désir de ne pas laisser le conflit est-ouest porter atteinte à nos parents et à nos racines culturelles. Depuis l'établissement de la CCI, nous avons tenté vainement de communiquer avec les Inuit soviétiques, sauf jusqu'à tout récemment. Le gouvernement canadien nous a offert une aide constante à cet égard, particulièrement les ministres successifs des Affaires extérieures et des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les ministres du Groenland nous ont aussi aidés, et plus récemment, le président Reagan s'est entretenu de la question des communications entre les Inuit de l'Alaska et de la Sibérie avec M. Gorbatchev. Ainsi, les Inuit de l'Alaska ont traversé le détroit de Béring pour rendre visite à leurs compatriotes et aux parents qu'ils avaient perdus de vue depuis longtemps. La CCI a poursuivi ses démarches et l'attitude plus engageante de l'administration Gorbatchev a donné des résultats spectaculaires. La CCI s'est rendue récemment en Union soviétique, plus particulièrement en Sibérie, et grâce à une décision prise par le gouvernement soviétique les Inuit soviétiques participeront à la prochaine assemblée générale qui se tiendra à Sisimiut, au Groenland, en 1989.

La CCI doit continuellement faire face à un autre problème, celui du financement. L'aide généreuse du North Slope Borough (administration régionale relevant des Inuit du nord de l'Alaska) et de l'administration autonome du Groenland ont permis à la CCI de continuer son oeuvre. Les Inuit canadiens ont éprouvé des difficultés particulières à trouver des fonds, bien que d'autres organisations inuit aient bénéficié d'un financement annuel prévisible de la part du gouvernement canadien. La cci a obtenu un financement annuel limité applicable aux frais d'administration de son bureau principal grâce au gouvernement Mulroney, mais les niveaux de financement et l'incertitude qui en découle ont rendu la programmation très difficile. En effet, les Inuit canadiens ont recu de l'Alaska et du Groenland des subventions mettant en évidence les restrictions qui leur sont imposées. Le gouvernement canadien a prêté son appui à l'occasion de conférences particulières tenues au fil des années. À certains moments, les Inuit et leurs organisations ont prêté main-forte dans les cas d'urgence. Mais tout compte fait, les Inuit canadiens ne peuvent compter sur une base financière sûre ou suffisante même lorsque celle-ci s'applique aux travaux minimaux qu'effectue la CCI par exemple, la tenue des réunions régulières des directeurs – et ils en sont donc redevables aux autres. Certains fonctionnaires canadiens estiment que la CCI est une organisation protentiellement radicale et que, si elle était privée de fonds, elle pourrait disparaître. Elle ne s'éteindra pas puisque les

Inuit croient en elle en tant qu'expression de leur culture partagée, de leur histoire et de leur statut minoritaire, quelle que soit sa capacité à réaliser des projets. Il sera quand même très difficile de faire en sorte que les priorités des Inuit du Canada reçoivent l'attention qui leur est due si on ne met pas d'argent à leur disposition.

III - Réalisations

Les Inuit canadiens n'ont pas les mêmes priorités que les Inuit du Groenland et de l'Alaska. Cet écart peut être attribué aux besoins différents, aux personnalités canadiennes particulièrement intéressées, à l'insuffisance de fonds et, enfin, aux événements indépendants de la volonté des Inuit.

Au Canada, la CCI a exercé des fonctions différentes et, parmi les plus importantes, il convient de souligner le rôle permanent qu'elle tient au nom des Inuit canadiens dans le cadre de la protection de l'environnement. En premier lieu, mentionnons la menace de trafic pétrolier dans les mers arctiques lié au projet pilote de l'Arctique, ensuite le projet Bent Horn et, maintenant, l'élaboration d'une stratégie de développement « soutenable » et la représentation des Inuit en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction, auprès de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et d'autres tribunes internationales sur la faune où le personnel et les bureaux de la CCI au Canada ont assuré un lien vital entre les chasseurs de l'Arctique et les politiques mondiales.

La CCI s'est aussi occupé de façon constante de faciliter l'autonomie gouvernementale des autochtones en obtenant des renseignements complets sur les expériences pertinentes de développement vécues à l'étranger, en Laponie (Samiland), en Alaska et au Groenland, et en offrant à l'occasion de conférences, de publications et de présentations par des organisations étrangères, des compétences spécialisées sur l'expérience canadienne.

Mais il est possible que notre succès le plus remarquable ne fasse pas vraiment partie des réalisations concrètes. Partiellement en raison de son existence même et de son rôle d'avocate, la CCI est responsable dans une large mesure du changement d'attitude du public et des représentants canadiens à l'égard de l'Arctique. Ces régions polaires autrefois considérées comme un grand espace libre, lieu de prédilection pour la mise en oeuvre des « projets » envisagés par le Sud, sont de plus en plus reconnues aujourd'hui comme le territoire d'un peuple, les Inuit, ayant ses propres priorités. Si les régions arctiques pouvaient autrefois être perçues comme l'arrière-pays strictement réservé aux Canadiens, il est désormais convenu qu'elles font partie d'une région circumpolaire internationale, région dans laquelle des sociétés semblables utilisent des procédés et rencontrent des problèmes de même nature malgré la frontière nationale qui les divise.

Il n'est pas difficile de prouver l'évidence de ce changement. Le Comité mixte spécial du Parlement sur les relations extérieures du Canada, connu sous le nom de Comité Hockin-Simard, a consacré un chapitre de son rapport final de juin 1986 intitulé Indépendance et internationalisme, à la dimension nordique de la politique étrangère canadienne.² Ce chapitre contient une citation extraite d'un dossier de la CCI qui s'applique très bien à l'organisation: « Dans le Nord canadien international, elle peut être appelée à jouer un rôle de premier plan ». 3 Viennent ensuite d'autres citations de la CCI et de ses dirigeants de l'époque au Canada, ainsi que des commentaires provenant d'autres organisations inuit qui ont participé activement aux activités de la cci. Bon nombre de points importants aux veux des Inuit ont été endossés par le Comité à titre de recommandations. Cette orientation à l'égard des habitants du Nord importe beaucoup parce que, dans le contexte international, l'idée que se faisait le Canada sur le Nord tournait autour de concepts abstraits et de conjectures – besoins énergétiques futurs, droit international, technologies applicables au transport, stratégies en matière de guerre nucléaire - mais ne faisait pratiquement aucun cas des habitants de l'Arctique. On aurait pu jurer qu'il s'agissait d'un espace inhabité.

Le rapport Hockin-Simard a donné lieu à un débat beaucoup plus centralisé au Canada, ainsi qu'à la forme que celui-ci allait prendre. Il a favorisé les discussions sur l'Arctique et sur les liens qui existent entre les organismes officiels et les autres organismes établis. Les représentants des Inuit ont participé activement au débat, notamment aux conférences ainsi qu'à bon nombre d'autres réunions. Lors des conférences, on s'est rendu compte que malgré les différences traditionnelles d'opinion, les Inuit et beaucoup d'autres s'occupaient maintenant d'une affaire qui dépassait ces anciennes discussions et faisaient appel à de nouvelles réponses. Au cours de certaines conférences, on aurait dit que le concept circumpolaire canadien prenait forme sous nos yeux.

La meilleure façon et aussi la plus détaillée d'exposer les progrès réalisés consiste à consulter le rapport effectué par le groupe de travail de l'Institut canadien des affaires internationales; ce rapport a été publié en mars 1988 sous le titre *The North and Canada's International Relations*. Le groupe de travail présidé par l'honorable Gordon Robertson s'est penché sur les besoins du Nord en matière de politique, lesquels sont exposés d'une façon significative dans les 70 pages d'analyse et de recommandations. De façon éloquente, le rapport Robertson centre les intérêts du Canada sur la présence et les besoins de la population arctique, les Inuit. Il fait aussi des recommandations importantes en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale, l'économie et

Canada, Indépendance et Internationalisme, Rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les relations extérieures du Canada, juin 1986, chapitre 10, pp. 139 à 148.

^{3.} Ibid., p. 139.

^{4.} Voir The North and Canada's International Relations, rapport d'un groupe de travail de l'Institut canadien des affaires internationales, section de la capitale nationale, publié par le Canadian Arctic Resources Committee, Ottawa, mars 1988, 71 p.; Appendices.

la société tout en respectant les aspirations des Inuit. Le rapport donne des détails sur la CCI et mentionne ce qui suit:

La CCI s'est engagée à travailler en collaboration avec les gouvernements, et elle a permis au Canada de découvrir un monde assez peu connu. Elle a établi des contacts entre les spécialistes et les groupes inuit à la grandeur de l'Arctique. Elle a aidé les Canadiens à se familiariser avec notre « autre voisin », le Groenland, et elle entretient des relations continues avec ce pays.⁵

Dans la rubrique intitulée « Conclusions et recommandations », il est encore question de la CCI:

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes [Comité Hockin-Simard] et la réponse du gouvernement fédéral à cet égard [publiée en décembre 1986] reconnaissent la valeur et le rôle de la conférence circumpolaire inuit (CCI) ainsi que l'importance de s'assurer de la participation des Inuit canadiens. Actuellement, le budget international de la CCI provient presque entièrement des sociétés autochtones de l'Alaska et du gouvernement autonome du Groenland. Pour permettre aux Inuit canadiens de faire valoir leurs intérêts et ceux du Canada auprès de la CCI, le gouvernement du Canada devrait offrir, par l'intermédiaire de l'Inuit Tapirisat du Canada ou d'un autre organisme approprié des Inuit canadiens, une subvention visant à appuyer ses activités internationales. Le gouvernement fédéral devrait prendre un engagement pluriannuel à la manière des programmes de financement de base offerts aux associations autochtones par le Secrétariat d'État. 6

Les Canadiens bien informés partagent de plus en plus cette reconnaissance du rôle important que joue la CCI tant auprès du Canada que des Inuit. Néanmoins, il faudrait qu'elle soit aussi acceptée par le gouvernement du Canada afin de recevoir une aide financière appropriée et soutenue.

IV – Questions et priorités

La CCI doit prendre des mesures en ce qui concerne un grand nombre de propositions et de résolutions découlant de ses assemblées générales. Il est impossible de leur accorder toute l'attention souhaitable. Cependant, nous avons établi plusieurs priorités. Lors des deux dernières assemblées générales, la question d'une politique arctique s'est révélée le point le plus important de l'ordre du jour. Il s'agit d'une série de principes dictant les mesures à prendre — par les gouvernements, les collectivités, les entreprises — à l'égard d'un grand nombre de domaines allant de la gestion de la faune à la radiodiffusion, de l'énergie nucléaire à l'autonomie gouvernementale. En

^{5.} Ibid., p. 48

^{6.} Ibid., p. 60.

collaboration avec les organismes officiels et les sociétés de développement, les Inuit s'emploieront à mettre cette politique en application dans bon nombre de régions. Dans le cadre de cette tâche, une importante conférence internationale s'est tenue à Montréal, à l'université McGill en 1985 et une autre doit avoir lieu au même endroit en décembre prochain. Le gouvernement canadien n'éprouvera, semble-t-il, guère de difficultés à accepter le contenu de nos lignes directrices en matière de politique sur l'Arctique; le problème consistera à trouver les fonds et l'engagement politique nécessaires pour les mettre en application.

Les projets de la CCI entrent principalement dans la Stratégie inuit régionale de conservation (SIRC) dont la coordination relève de notre bureau d'Ottawa. Conformément à la stratégie mondiale de la conservation ainsi qu'au rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland), la CCI a élaboré des principes applicables au développement économique géré par les collectivités arctiques de l'Amérique du Nord. Ce projet coordonné par la CCI en collaboration avec le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial vise à donner suite au rapport Brundtland et à favoriser la mise en oeuvre de projets de développement « soutenables ».

Dans le cadre de ce projet, la première préoccupation porte sur la protection de la fécondité de l'environnement dont dépendent les moyens d'existence et la culture actuels et futurs des Inuit. Le plus grand impératif consiste à changer les attitudes à l'égard du développement et les courants politiques globaux du gouvernement. Tout de même, le rapport Bruntland parlait du Canada comme de n'importe quel endroit sur terre lorsqu'il a résumé les besoins, c'est-à-dire:

Les autochtones et les conseils tribaux auront besoin d'une attention spéciale puisque les entreprises en matière de développement économique risquent de perturber leur mode de vie traditionnel — mode de vie qui pourrait servir d'exemple aux sociétés modernes dans le domaine de la gestion des ressources qu'offrent les forêts complexes, les montagnes et, enfin, des écosystèmes propres à la terre ferme. Certains organismes animaux et végétaux sont menacés d'extinction par suite de la mise en oeuvre inattentive de projets auxquels les autochtones n'avaient pas accès. Leurs droits traditionnels devraient être reconnus et ils devraient avoir voix au chapitre de la formulation des politiques sur la mise en valeur des ressources dans ces secteurs.

Compte tenu de la SIRC, nous nous employons à empêcher le mouvement universel en faveur des droits des animaux de continuer à porter atteinte à l'économie des Inuit. Cette approche prévoit non seulement des mesures défensives mais aussi des démarches positives visant à renforcer l'économie

^{7.} Tiré de l'aperçu préliminaire du rapport *Our Common Future* de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Oxford University Press, 1987, p. 12.

traditionnelle et à découvrir de nouvelles possibilités d'augmenter la valeur et la productivité dans ce secteur au profit des Inuit. Le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a été d'un grand secours dans cette affaire au cours des récents mois, particulièrement en ce qui concerne la proposition sur l'étiquetage des fourrures émanant de la Grande-Bretagne. Reconnaissant la nécessité de mettre le public au courant du point du vue des Inuit, nous avons aussi été très heureux de collaborer à l'exposition spéciale du British Museum sur les habitants de l'Arctique et leurs moyens d'existence. Nous recommandons la lecture de l'excellent ouvrage, *The Living Arctic*⁸, rédigé par Hugh Brody à titre de complément à cette exposition. L'auteur explique clairement comment les Inuit vivent des ressources naturelles de l'Arctique.

La question de la militarisation touche directement les Inuit, c'est pourquoi la CCI travaille de concert avec le ministre de la Défense nationale en vue d'améliorer la communication entre les Inuit et le gouvernement. En outre, la CCI a demandé à s'entretenir avec le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev afin de discuter ces problèmes. Nous sommes très heureux de constater les progrès réalisés à la suite des sommets Reagan-Gorbatchev et des décisions prises à cette occasion. Cependant, les questions non réglées comme les missiles de croisière à longue portée et les sous-marins à armement nucléaire dans les eaux arctiques soulèvent bien des appréhensions chez les Inuit. De plus, les activités militaires ont des effets sociaux et environnementaux immédiats sur nos collectivités et nos movens d'existence. Pour réduire ces risques, il est essentiel de consulter les Inuit intéressés avant de poursuivre toute activité militaire dans l'Arctique. Nous connaissons notre territoire mieux que personne. Nous avons pu constater à plusieurs reprises que les étrangers font des erreurs, quelle que soit la nature de leurs intentions.

Aucun autochtone ne peut se désintéresser de la cause internationale des droits des autochtones. Par l'intermédiaire des Nations Unies, à Genève, et du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, la CCI s'est attaqué aux abus précis commis à l'égard des droits des autochtones aussi bien qu'à la définition de normes applicables à la conduite des États afin de les insérer finalement dans une convention internationale sur les droits des autochtones. L'année 1992 marquera le moment où les peuples autochtones d'Amérique envisageront d'une façon quelque peu différente de celle de nos voisins blancs le 500° anniversaire du premier voyage de Christophe Colomb. Il reste toutefois beaucoup à faire. Le Canada a, pendant des années, donné le ton aux réformes nationales. Mais nous sommes restés perplexes devant le genre de questions soulevées dans un récent éditorial, intitulé « A victory Canada should not have sought » au sujet du service extérieur du Canada, lequel diluerait les résolutions sur les droits des autochtones dans les tribunes

^{8.} Hugh Brody, The Living Arctic, Winchester (MA) Faber Press, 1987.

^{9.} Montreal Gazette, le 14 mars 1988.

internationales. Selon nos diplomates, la raison pour laquelle il fallait obtenir dans un cas particulier l'appui nécessaire au Tiers-Monde reposait sur le fait que « la mise en évidence des questions touchant les autochtones pouvait porter atteinte à la lutte internationale contre l'apartheid ». Cet effroyable cynisme est une honte pour un gouvernement qui a fait des droits de la personne son sceau à l'étranger, suggérant ainsi une ruine morale au lieu d'un essor. En d'autres termes, pourvu que quelqu'un, tombé dans la misère, soit ailleurs, les Canadiens peuvent décliner leurs responsabilités chez eux.

La prestidigitation internationale n'est pas notre seule préoccupation en ce qui concerne la politique actuelle du gouvernement canadien. Les messages politiques n'ont pas toujours été conséquents, mais il semble que le gouvernement Mulroney ait rejeté l'appui de tous les partis politiques précédents pour favoriser une plus grande participation de la part des autochtones à la prise de décisions gouvernementales par l'intermédiaire de leurs représentants. Cette politique laissait entendre clairement que les autochtones du Canada n'avaient participé en aucune façon à l'élaboration des politiques ni à l'établissement des institutions du pays. En attendant la création d'administrations autochtones dotées de leurs propres capacités en matière de relations intergouvernementales, les organisations qui ont adhéré au mouvement autochtone canadien sont les représentants intérimaires. Selon les commentaires qui émanent continuellement de l'administration fédérale, on tenterait de réduire l'influence, les espoirs et les budgets des autochtones.

La CCI est fière de montrer les progrès que les Inuit ont réalisés en collaboration avec les gouvernements canadiens — fédéral, provinciaux et territoriaux — dans un monde où bon nombre d'autochtones sont encore traqués ou dépossédés par les gouvernements nationaux. Les Inuit se sont employés, de concert avec les bureaux de notre organisation situés au Canada, à collaborer avec le gouvernement et à réduire les conflits et les controverses inutiles. Nous nous apercevons maintenant que le gouvernement fédéral ne se sent plus aussi sollicité qu'auparavant. Dans ce cas, le travail que nous aurons à accomplir au cours des prochaines années sera peut-être plus visible et plus exigeant.

Conclusion

Bien que la plupart des travaux de la CCI visent à apporter des améliorations pratiques au sein de chaque pays ou région, nous avons un rôle important à remplir en tant qu'organisation internationale. Pour exprimer ce que nous ressentons, il n'y a rien de tel que le thème de l'assemblée générale que nous avons tenue en 1983 à Iqaluit (anciennement Frobisher Bay) — « The Arctic — Our Common Responsibility ». Voilà vraiment les sentiments qu'éprouvent les Inuit à l'égard de leurs territoires. Nous ne pouvons rester là à ne rien faire et espérer que les gouvernements nationaux, territoriaux et provinciaux sauront protéger l'Arctique comme il se doit. Nous avons des enfants et des petits-enfants qui continueront à demeurer là et nous voulons

que leur vie vaille la peine d'être vécue. En d'autres termes, malgré les nombreux problèmes qu'il reste à régler dans nos collectivités, nous devons prendre le temps et fournir l'énergie qu'il faut pour contribuer à certains processus d'envergure quand l'avenir du monde est en jeu. À l'exemple du problème que pose la couche d'ozone, l'Arctique est souvent victime de décisions et de mesures prises ailleurs.

[Traduit de l'anglais]